**Monsieur Pap NDIAYE** 

110, rue de grenelle

75007 Paris

Ministre de l'Éducation nationale



N/R : SC/NA 55 21/22

Objet : CDisation des assistants d'Education

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de l'ordre du jour du prochain Comité technique ministériel du 8 juin 2022. Malgré l'urgence, celui-ci ne prévoit toujours pas d'examiner des textes d'application permettant de mettre en œuvre la CDIsation des assistants d'Education permise par l'article 10 de la Loi du 2 mars 2022.

Monsieur le Ministre, les assistants d'éducation sont inquiets pour leur avenir. Une Loi leur offre des perspectives, mais le calendrier ministériel leur en bloque l'accès, alors qu'avec la fin de l'année scolaire leurs contrats se terminent. Ils ont besoin de cet emploi, comme l'Ecole a besoin d'eux.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à la situation et des dispositions que vous pourrez prendre pour que ces personnels, comme nos établissements scolaires, ne se retrouvent dans une insupportable et incompréhensible impasse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Stéphane CROCHET Secrétaire général